

CHATEAU EUGENIE  
Famille COUTURE  
1468 Route de Riviere-Haute  
46140 ALBAS

Téléphone : 05 65 30 73 51      Fax :      N° SIRET 32697890500015      0121Z      N° TVA : FR74 326978905

LE COUVENT  
PLACE DU MERCADIEL  
46140 BELAYE  
France

N° de TVA : FR36899432314

Référence : BON 97401

Facture N° 242807 du 14/08/2024

Page N° 1

| Quantité unit. | Unité | Désignation                                                                    | P.u. H.T. |  |  | Montant H.T. | Tva |
|----------------|-------|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|--|--|--------------|-----|
| 50,00          | UNI   | Litres IGP Côtes du Lot Blanc La Treille du Roy<br>DSA n°24FRG0547001046768372 | 2,24 €    |  |  | 112,00 €     | V2  |

| Tva | Libellé           | Taux  | Base H.T. | Montant |
|-----|-------------------|-------|-----------|---------|
| V2  | TVA COLLECTEE 20% | 20,00 | 112,00 €  | 22,40 € |

Total H.T. 112,00 €

Net H.T. 112,00 €

T.V.A. 22,40 €

Total T.T.C. 134,40 €

Date d'échéance : 30/09/2024      Mode de règlement :

CONDITIONS DE VENTE : Nos factures sont payables sans escompte sauf accord préalable. Pour tout règlement intervenant après l'échéance mentionnée ci-dessus des pénalités de retard seront applicables au taux de 1,5% par mois. Le défaut de paiement de nos factures à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité immédiate de toutes nos créances. Si lors d'une précédente livraison l'acheteur s'est soustrait à l'une des ses obligations (défaut ou retard de règlement par exemple), un refus de vente pourra lui être opposé sauf si l'acheteur fournit des garanties suffisantes ou un paiement d'avance. En cas de non-paiement et d'une intervention contentieuse une pénalité de 15 % des sommes dues à titre de clause pénale sera exigée en plus des frais de justice. A compter du 1er janvier 2013, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, à l'égard de son créancier, outre des pénalités de retard, déjà prévues par la loi, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros par facture payée en retard. (Art D441-5. douzième alinéa du I de l'article L441-6 du code du commerce). En cas de contestation, litige ou autre, seul le Tribunal de Commerce de Cahors sera compétent. Réserve de propriété : toute marchandise livrée restera notre propriété jusqu'au paiement intégral de son prix, conformément à la loi n°80.355 du 12 mai 1980.

Net à payer 134,40 €  
Soit 881,61 F

Facture N° 242807 du 14/08/2024  
Montant 134,40 €  
Code client 46COUV